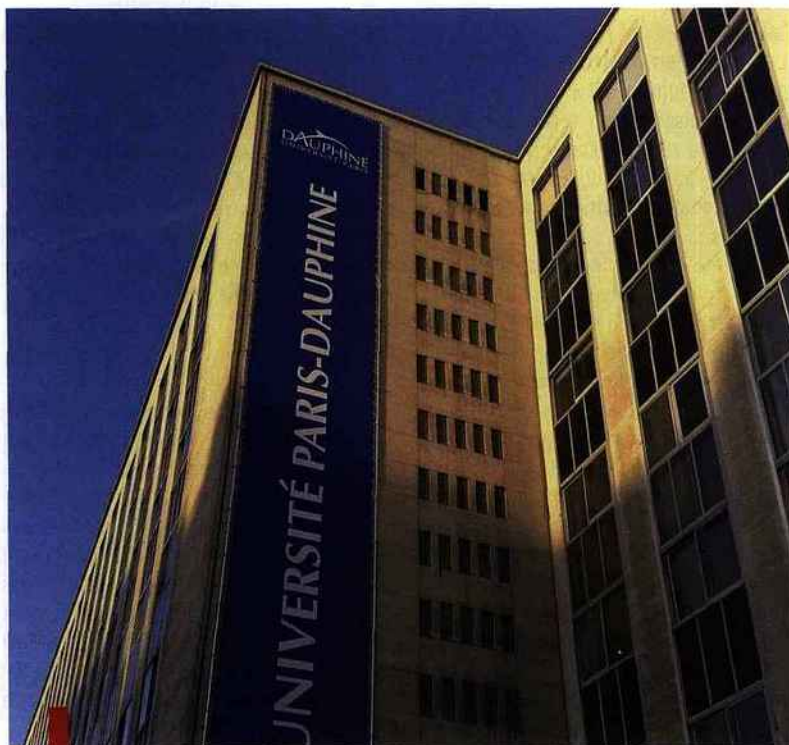


)Zoom(formation



L'Université Paris Dauphine est avec l'École de l'Entrepreneuriat en Économie Sociale l'un des deux partenaires de la CG Scop pour bâtir la nouvelle offre de formation à destination des cadres dirigeants de Scop.

Lancement des nouvelles formations dirigeants

Une nouvelle offre de formation est proposée aux cadres dirigeants de Scop et Scic, déclinée en deux parcours d'un an qui démarreront à partir d'octobre 2011.

C'est en octobre 2011 que démarrent les prochaines promotions de la nouvelle offre de formation dirigeants. Faisant suite aux décisions du Conseil national de décembre dernier, deux offres sont proposées : un Parcours Cadres Dirigeants PME Scop et Scic, organisé en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine et un Parcours Gérants de TPE coopératives, organisé avec l'École d'entrepreneuriat en économie sociale. Le premier parcours avec l'Université Paris Dauphine est plus particulièrement destiné aux dirigeants, futurs dirigeants et cadres

de PME Scop, de niveau Bac + 3 avec expérience en management, mais avec possibilité de validation des acquis professionnels préalable à défaut de Bac+3 (VAP 85). Le second s'adresse en priorité aux gérants de TPE coopératives, Scop et Scic, mais aussi aux cadres de grandes Scop. Dans le premier cas, la formation est validée par le diplôme d'Université Business Management de Paris Dauphine. Dans le second cas, la formation fait l'objet d'une attestation de formation délivrée par l'École d'entrepreneuriat en économie sociale et la CG Scop. L'objectif des deux parcours, dont la durée

oscille entre 23 jours et 30 jours répartis sur 1 an, est de renforcer la capacité managériale des cadres dirigeants de Scop au service de la pérennité économique des Scop, de leur capacité de croissance interne et externe et d'animation du projet coopératif. Les deux parcours s'adressent à toutes les sociétés coopératives et participatives. L'admission dans les deux parcours se fait sur dossier et entretien.

Pour plus d'informations, contactez Pierre Liret, directeur de la formation à la CG Scop : pliret@scop.coop

■ Nouveau financement pour l'acquisition de compétences transversales

Avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), les Scop disposent de nouveaux leviers de financement pour les formations transversales à destination des publics CAP/BEP et pour les 45 ans et plus qui souhaitent faire une mise à niveau en vue d'une meilleure employabilité et aptitude à la mobilité professionnelles. Quatre grands domaines sont concernés : maîtrise de la langue et de l'écrit, utilisation des logiciels informatiques courants, langues étrangères et travail en équipe. Pour plus d'informations, contacter la CG Scop : pliret@scop.coop

■ Financer votre formation

Il appartient à chaque Scop de s'assurer des possibilités de financement des formations qu'elle envisage et d'obtenir l'accord formel de son OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour la formation professionnelle) avant le début de la formation. Pour les formations coopératives et gestionnaires, l'OPCA de référence de l'Économie Sociale, Uniformation, gère depuis 2004 le fonds mutualisé Form.coop mis en place avec les partenaires sociaux en partenariat avec la CG Scop. Toutes les Scop ont l'obligation de cotiser et peuvent bénéficier de ce dispositif, qu'elles soient adhérentes ou non à Uniformation au titre du Plan de formation, moyennant une cotisation de 0,1% de la masse salariale brute. Form.coop assure la prise en charge financière du coût pédagogique de la formation. Les Scop adhérentes à Uniformation peuvent bénéficier également de la prise en charge des frais annexes.

Plus d'informations : 01 53 02 14 13 – nblanchon@uniformation.fr □